

# CAMPUS METIERS NATURE DE COUTANCES

## BTSA AP

### *Aménagements Paysagers*



Le **Brevet de technicien supérieur agricole Aménagements paysagers** a pour objectif de former les futurs cadres des entreprises ou des collectivités publiques dans un secteur qui a connu un essor considérable depuis une vingtaine d'années.

L'amélioration paysagère du cadre de vie urbain, l'intégration paysagère des nouvelles infrastructures, le développement des espaces verts de loisirs, la gestion et le maintien de la qualité paysagère de l'espace rural et du littoral sont autant de sources d'activité pour des professionnels compétents.

Le BTSA Aménagements Paysagers permet d'accéder à des **emplois variés** : responsable de chantier, responsable des aménagements paysagers (secteur privé ou public), technicien de bureau d'études, assistant d'ingénieur, technico-commercial, chef d'agence, responsable d'entreprise paysagère, etc...

***Le fait qu'une partie du stage obligatoire se déroule à l'étranger, dans un pays anglophone, est un facteur d'ouverture du champ de compétences et un atout supplémentaire dans la recherche d'un emploi.***

La **poursuite d'études** est possible en licence professionnelle (Bac + 3), en école d'ingénieur (Bac + 5), en certificat de spécialisation, en BTS double compétence en un an, en école supérieure du paysage (Bac+5), en classes préparatoires du paysage (Bac+3)

### Accès à la formation

La formation est ouverte aux titulaires d'un **bac technologique**, d'un **bac général**, d'un **brevet de technicien agricole** ou d'un **bac professionnel**.

***Il est très fortement conseillé de solliciter un entretien d'information auprès de l'établissement.***

L'inscription s'effectue par le candidat, à titre personnel, sur le site national Internet [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr) de mi-janvier à mi-mars 2020.

La procédure d'enregistrement des inscriptions est expliquée dans le « Guide du plan étudiants » qui peut être consulté sur le site internet [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

La décision finale d'admission est prise par l'établissement.

Les propositions d'admission seront transmises **à partir de la mi-mai à la fin septembre 2020 par Internet (sur votre boîte mail)**

### Organisation de l'enseignement

La formation se déroule sur **2 années scolaires à temps complet et bénéficie d'un crédit européen de 120 ECTS en fin de formation.**

Elle met l'accent à la fois sur des connaissances scientifiques, techniques, pratiques, économiques et esthétiques. Elle développe également l'aptitude à raisonner un projet paysager et à intervenir sur toutes les étapes de sa réalisation. **Les métiers de l'aménagement paysager demandent une grande ouverture d'esprit. Ils font de plus en plus appel aux techniques de conception assistée par ordinateur (CAO-DAO) qui sont un vrai plus dans le champ des compétences professionnelles.**

La formation se déroule **au Lycée**

### FORMATION GÉNÉRALE

- ◆ Informatique
- ◆ Mathématiques appliquées
- ◆ Anglais professionnel
- ◆ Techniques d'expression, de communication et documentation

### FORMATION ÉCONOMIQUE

- ◆ Economie générale
- ◆ Politiques et gestion des aménagements paysagers

### FORMATION TECHNIQUE

- ◆ Le végétal dans son environnement
- ◆ L'étude paysagère
- ◆ Le projet d'aménagement
- ◆ Création et entretien
- ◆ Planification, gestion et maîtrise d'œuvre
- ◆ Approches historique et culturelle du paysage

### MODULE D'INITIATIVE LOCALE

- ◆ Littoraux et projets de paysages (87 h)

### M11 ACCOMPAGNEMENT DU PROJET PROFESSIONNEL ET PERSONNEL (87 h)

→ **sur le terrain :**

#### Activités de découverte :

- travaux pratiques et d'observation, notamment sur l'espace du lycée et de l'exploitation (patios et jardins)
- élaboration de projets avec des partenaires extérieurs (sur le secteur professionnel)
- visites techniques
- voyage d'études

#### Stages obligatoires de 16 semaines (dont 10 semaines sur la période scolaire):

- 12 semaines en entreprises en France
- 4 semaines à l'étranger, **obligatoire**, en pays anglophone.

(Une aide financière est apportée aux étudiants pour organiser leur stage à l'étranger, bourses nationales ou régionales).

### Obtention du diplôme

- 50 % en contrôle continu (épreuves réparties sur les 2 années).
- 50 % en épreuves terminales (3 épreuves).

### Renseignements pratiques

Les étudiants sont externes ou demi-pensionnaires. Le Lycée propose des listes d'hébergement en ville ou dans les environs, chambres, gîtes ruraux à louer à plusieurs. Ce qui permet aux étudiants(es) de se loger facilement. Ils peuvent bénéficier de **l'allocation-logement**.

Le lycée Métiers Nature de Coutances est un **établissement public**. La scolarité y est donc gratuite. Seuls restent à la charge des étudiants les frais de photocopies, l'adhésion à l'Association sportive et culturelle et l'éventuelle demi-pension.

Par ailleurs, des bourses d'enseignement supérieur peuvent être attribuées en fonction des ressources. Plus d'information sur le site du CROUS de CAEN sur le site [www.crous-caen.fr](http://www.crous-caen.fr)

**Journées portes ouvertes : samedi 1er février 2020 de 10h00 à 17h00  
vendredi 13 mars 2020 de 17h00 à 20h00 &  
samedi 14 mars 2020 de 10h00 à 17h00**

**Campus MÉTIERS NATURE de Coutances**  
Route de Régneville sur Mer  
CS 70722 – 50207 COUTANCES cedex  
Tél 02 33 19 41 10 – Fax 02 33 19 41 19  
Email : [legta.coutances@educagri.fr](mailto:legta.coutances@educagri.fr)

<http://www.campusagri.fr/> & sur Facebook : [coutances metiers nature](https://www.facebook.com/coutances.metiers.nature)

